



POLITIQUE SUR L'USAGE DE DROGUE ET ALCOOL EN MILIEU DE TRAVAIL

Objectif

La société s'engage à fournir un lieu de travail sûr et productif. Les drogues et l'alcool constituent une menace pour la santé et la sécurité des employés, sous-traitant, visiteurs de PALMCI, ainsi que les communautés dans lesquelles nous opérons.

Par conséquent, PALMCI a adopté cette politique pour minimiser les risques associés aux drogues et à l'alcool pour les travailleurs en service, ainsi que pour assurer le respect des obligations applicables et des politiques et procédures de gouvernance d'entreprise de Wilmar.

But

Cette politique s'applique à tous les employés de PALMCI, tous les candidats à un emploi chez PALMCI, toutes les personnes qui travaillent sous la direction ou au nom de PALMCI (c'est-à-dire les agents, sous-traitants, consultants et personnel temporaire) et les visiteurs sur les sites PALMCI. Ces personnes sont désignées collectivement dans la présente politique comme des «travailleurs».

Confidentialité et informations personnelles

La Société protège toutes les informations personnelles acquises en vertu de cette politique, y compris les informations collectées sur les travailleurs dans le cadre de tout examen médical ou à la suite de la participation d'un travailleur à un programme de réadaptation, seront traitées conformément à la politique de confidentialité de PALMCI et aux législations locales pertinentes.

Général

Les travailleurs affectés par la drogue et l'alcool peuvent présenter un risque pour eux-mêmes et pour les autres sur le lieu de travail. Les drogues et / ou l'alcool, présents sur le lieu de travail ou ailleurs, sont un problème de santé et de sécurité au travail, parce que la capacité d'un travailleur à faire preuve de jugement, de coordination, de contrôle moteur, de concentration et de vigilance au travail est altérée. Les travailleurs inaptes au travail en raison de la drogue et de l'alcool s'exposent eux-mêmes et d'autres personnes sur le lieu de travail à un risque de préjudice. Ces dégradations sont connues pour augmenter le risque d'incidents et d'accidents.

Conduite interdite

Chaque fois que les travailleurs sont en service sur place et hors site ou utilisent un véhicule de la société, il leur est interdit :

- La vente, la fourniture, la possession ou l'utilisation de drogues licites qu'illicites à l'exception de médicaments autorisés par un agent de santé dûment assermenté ;
- La possession ou la consommation d'alcool;

POLITIQUE SUR L'USAGE DE DROGUE ET ALCOOL EN MILIEU DE TRAVAIL

- Se présenter à des tâches ou s'acquitter de ses tâches alors qu'il n'est pas apte au travail.

Les travailleurs doivent s'assurer que tout médicament sur ordonnance ou en vente libre est pris selon les directives du professionnel de santé.

Test requis

Le dépistage de l'alcool et des drogues peut inclure l'une ou l'ensemble des options suivantes:

- Test pré-emploi (applicable uniquement aux employés et au personnel avant l'embauche);
- Test de cause raisonnable;
- Test post-incident

Des tests de dépistage de drogues et d'alcool seront effectués conformément à la procédure.

Test facultatif

Tout site, unité ou région peut également choisir d'adopter:

- Test aléatoire
- Auto-test

Actions disciplinaires

Si un travailleur enfreint cette politique, il peut faire l'objet de mesures disciplinaires ou d'un licenciement. Chaque violation sera examinée au cas par cas.

Réhabilitation

Des options de réadaptation doivent être mises à la disposition des travailleurs et la promotion du service du Programme d'aide aux employés (PAE) pour aider les travailleurs identifiés comme ayant un problème d'alcool et / ou d'autres drogues.

Formation et communication

PALMCI fournira aux travailleurs des informations sur les drogues et l'alcool afin de s'assurer qu'ils sont conscients des problèmes associés à la consommation de drogues et d'alcool et comment cela peut avoir un impact sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail.

PALMCI fournira la formation et la communication aux travailleurs sur cette politique et les procédures associées.

Cette politique sera incluse dans le matériel d'accueil pour les nouveaux employés, les entrepreneurs et les visiteurs.

Date : 04 JAN 2021

Christophe KOREKI
Directeur Général



8